

## COMPÉTENCES ET STATUTS

# LES MISSIONS DE VOTRE INTERCOMMUNALITÉ

Etablissement de Coopération Intercommunale (EPCI), la Communauté de Communes Erdre & Gesvres intervient sur des compétences instituées par la loi ou transférées par les 12 communes membres.

La Communauté de Communes mène, en concertation avec les 12 communes, des missions de proximité, ancrées dans les réalités quotidiennes des habitants, des entreprises, des personnes fragiles ou en difficulté.

### Compétences obligatoires



Développement économique et emploi  
Aménagement de l'espace (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)  
Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage  
Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés  
Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations

### Compétences optionnelles



Protection et mise en valeur de l'environnement  
Politique de l'habitat et du logement social  
Création et entretien des voiries d'intérêt communautaire  
Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire  
Actions sociales d'intérêt communautaire  
Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes

### Compétences facultatives



Développement culturel  
Préparation et réalisation des enquêtes de recensement  
Gestion du service public d'assainissement non collectif  
Gestion des bornes incendies d'intérêt communautaire  
Organisation et gestion des transports publics et des scolaires  
Éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaire  
Actions foncières  
Mise en oeuvre du Plan Global de Déplacement  
Animation des sites Natura 2000  
Animation du site RAMSAR des Marais de l'Erdre  
Etudes pour la réalisation du projet de territoire de la communauté  
Contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours

**ALLER PLUS LOIN**

EN TÉLÉCHARGEMENT



## Statuts et Compétences

29 AOÛT 2019


 **TÉLÉCHARGER** (PDF, 1,70MO)

 **FEUILLETER**



### Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres

PA La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie  
44119 Grandchamp-des-Fontaines

 02 28 02 22 40

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

**Du lundi au jeudi**

8h30>12h00 / 14h00>17h30

**Le vendredi**

8h30>12h00 / 14h00>16h30